Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 038-213804552-20260430-DEL2026_034A-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2026-034

Nombre de Conseillers en exercice : 27

présents : 23

votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en mairie sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 avril 2026

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Amandine CLAISSE, Christophe DENIS, Fabien TINET, Elodie DUGUE, Clément RAVET, Jean-Claude CRYONNET, Brigitte GARANDET, Yannick JAFFRES, Isabelle GRIVEAU, Laurent BUYAT, Ivan RIVAT, Rachel BASSET, Audrey MEKIDECHE, Camille FLACHER, Anthony CORRAL, Maxence MICOLLET, Audrey JUPPET, Marion GIRARD-MARGERIDON, Alexandre COPIN, Célia CASTELLI

Absents excusés : Catherine LINAGE (pouvoir à Camille FLACHER), Marie-Laure GONCALVES (pouvoir à Fabien DURAND), Romain BIZET (pouvoir à Elodie DUGUE), Stefano BURBUI (pouvoir à Amandine CLAISSE)

Secrétaire de séance : Brigitte GARANDET

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE (TE38)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 038-213804552-20260430-DEL2026_034A-DE

Considérant l'adhésion de la commune à TE38 (Territoire d'Energie Isère) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de TE38 ;

VU la délibération d'adhésion à TE38

Il est proposé M. Yannick JAFFRES pour représenter la commune au TE38 comme titulaire et Stefano BURBUI comme suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DESIGNE M. Yannick JAFFRES, délégué titulaire et M. Stéfano BURBUI, délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38.

Fait et délibéré le 30 avril 2026
Pour copie conforme.

MAIRIE DE ST-SAVIN
38 (Isère)

Le Maire,

Fabien DURAND